

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°06/2026 SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026 BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril à dix heures, en application de l'article 23 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, se sont réunis au centre culturel Jean d'Ormesson à MANDEURE, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Christian HIRSCH, Président.

Date de convocation : le 20 mars 2026

EN NOMBRE, LES MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 13 et 14 à partir
de 11h06

Ayant pris part au vote : 13
et 14 à partir de 11h06

Ayant donné procuration : 0

PRESENTS (14) :

Messieurs Christian HIRSCH, Pierre CONTOZ, Mesdames Marie-Line LEBRUN-TREMBLIN, Dominique MOLLIER, Messieurs Jacques PRINCE, Patrick FROEHLI (arrivé à 11h06), Roland THIERRY, Alain SYLVANT, Georges COTE-COLISSON, DAMIEN CHARLET, Charles DEMOUGE, Jean-Pierre HOCQUET (suppléant de Monsieur Philippe GAUTIER), Charles PIQUARD, Jean ANDRÉ (suppléant de Frédéric CARTIER)

ABSENTS EXCUSES (7) :

Madame Martine VOIDEY, Messieurs Frédéric CARTIER représenté par son suppléant Jean ANDRÉ, Philippe GAUTIER représenté par son suppléant Jean-Pierre HOCQUET, François CUCHEROUSET, REGIS LIGIER, Jean-Marie SAILLARD, Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

En application de l'article 26 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 : Messieurs Michaël THOMAS, directeur général du centre de gestion du Doubs, Nicolas D'AUZAC DE LA MARTINIE, chef du service de gestion comptable du Pays de Montbéliard, Laurent THOMAS, directeur adjoint, Matthieu ARMBRUSTER, responsable du pôle prévention et ressources, Fabrice BABBI, responsable finances et optimisations, Mesdames Solyne HOWALD CAMPENET responsable du Pôle Conseils et Appuis aux Employeurs et Salima BELAOUNI responsable du pôle recrutement et évolutions professionnelles

SECRETAIRE DE SEANCE :

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Dominique MOLLIER est désignée comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°06/2026 SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026 BUDGET PRIMITIF 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Sur proposition du bureau réuni le 16 mars 2026,
- Le rapport du Président entendu,

VU

- Le code général de la fonction publique ;
- La délibération n°15/2025 du conseil d'administration 26 novembre 2025 relative aux éléments pour les orientations budgétaires 2026 ;
- La délibération n°03/2026 qui retire la délibération n°01/2026 du Budget Primitif 2026 ;
- La délibération n°04/2026 qui valide le Compte Financier Unique 2025 ;
- La délibération n°05/2026 qui affecte les résultats de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT

- Les propositions budgétaires faites par les différents services pour l'année 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la proposition de budget 2026 selon les propositions suivantes :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement CDG	761 996 €	761 996 €	0.00 €
Fonctionnement CDG	4 256 723 €	4 817 308 €	560 585 €
Agence d'Intérim	3 800 000 €	3 800 000 €	0.00 €
Totaux généraux	8 818 719 €	9 379 304 €	560 585 €

- **ADOpte** les composantes du budget primitif 2026 ;
- **DECIDE** le versement de subventions pour l'année 2026 à
 - L'Amicale du personnel : 40 155 €
 - L'Association des directeurs de CDG : 250 €
 - Les organisations syndicales :
 - CFDT : 3 746.28 €
 - FO : 1 020.01 €
 - CGT : 855.60 €
 - UNSA : 378.10 €

DETAILS DU VOTE	
PRESENTS ET REPRESENTES	13
ABSTENTION	
POUR	13
CONTRE	

Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus, le Président,



Christian HIRSCH